

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

SCHEMATEC

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8140

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL ALAMA MOUNIR.

Date de naissance :

15-06-70

Adresse :

Résidence Le CLUB, 8th Mly Thami App 35
16/ Hassan II, CASA.

Tél. : 06.67.23.58.44

Total des frais engagés : 200 + 100 = 300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Lalla BENNOUNA
Médecin Générale Diabetologie
Médecin de Travail
Tél. 0522 93 31 72

Date de consultation :

08/10/2023

Nom et prénom du malade :

El Alama Mounir

Age: 53 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

BELIEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/04/23 C			200 DH	091227102 INPI 14/04/2023
08/04/23 ECG			100 DH	Dr Laila BEN MOUNA Médecin Générale Diabetologie Médecin de Travail +212 66 93 31 72

EXECUTION DEST

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Medecin
PHARMACIE POLYCLINIQUE Dr TIR Abdellaziz 68, Rue Mly Thanni - Hay Hassani Tél: 022 90.21.67 - CASA	8.4.17	Medecin 193 31 12 Tél 0522 236 300

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIARIES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Laila Bennouna

Médecine Générale

Échographie

D U Diabétologie

D U Gynécologie

D U Nutrition - Obésité

Programme d'Amincissement Spécialisé



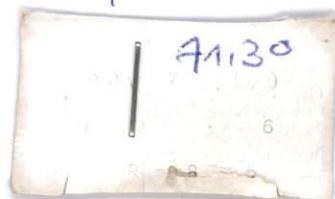
الدكتورة ليل بونو

BETASERC 24MG
CP B30
P.P.V: 780.00
PER.:12/2025

6 118000 012641

Casablanca le : 08/04/23 الدار البيضاء في :

Elalama
Tounin



780 - Betaserc
7130 - Iypz 2M
7130 - Iypt 3M
870 - Reodium 300



PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. Laila BENNOUNA
68, Rue Moulay Thami - Casablanca
Tél: 022 90.21.07

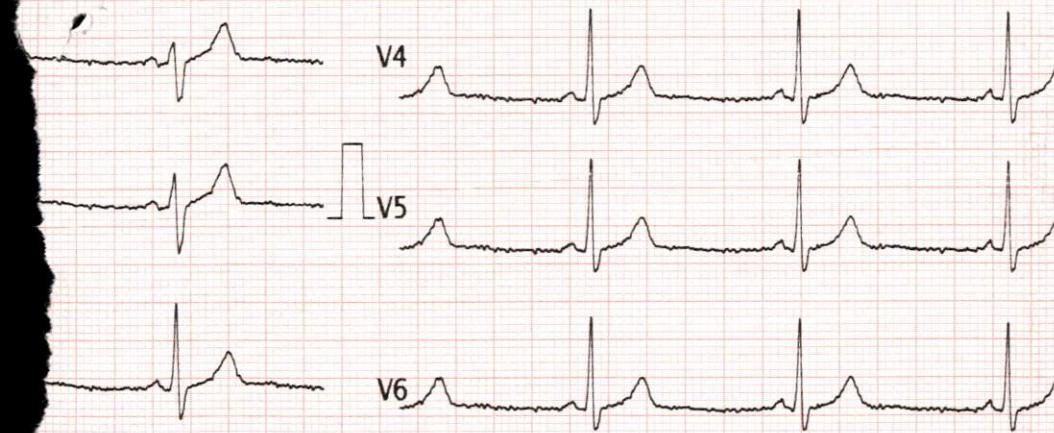
Dr. Laila BENNOUNA
Médecin Générale Diabétologie
Médecin de Travail
Tél 0522.93.31.72

7. الطابق السفلي، زنقة 11، مولاي التهامي - مازولا - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.93.31.72

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca - Tél.: 05.22.93.31.72

E-mail : docteur.bennouna@gmail.com - ICE : 001876772000053

10mm/mV



Vent. Rate(BPM) : 54

PR Int.(ms) :	148		
P/QRS/T Int.(ms) :	114	100	167
QT/QTc Int.(ms) :	374	356	
P/QRS/T Axis(Deg.) :	50	15	19
RV1/SV5 Amp.(mV) :	0.28	0.29	
RV5/SV1 Amp.(mV) :	1.16	0.47	

V2.11 Technician :

<ECG Analysis Result>:

801 Sinus Bradycardia
302 T(V1)>T(V5)
711 Abnormal Q Wave(Q>R/4)
142 Short QTc
122 Counter Clockwise Rotation
213 Mild Left Axis Deviation
*** Borderline Abnormal ECG ***

Note : Unconfirmed Report Need to Review.

<MR BENN

> 00000001052 M 40Y 2 /69 cm/Kg 4 /30 mmHg

25mm/s

AC50

EMG

ADS

2023-04-08 17:59:06

BENNOUAN LEILA

53

10mV/mm

10mV/mm

10mV/mm



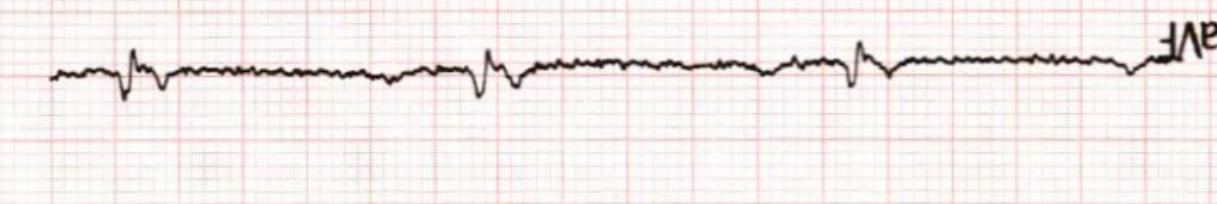
V3



V2



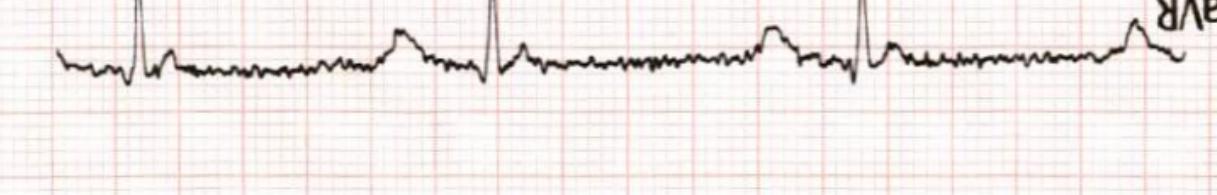
V1



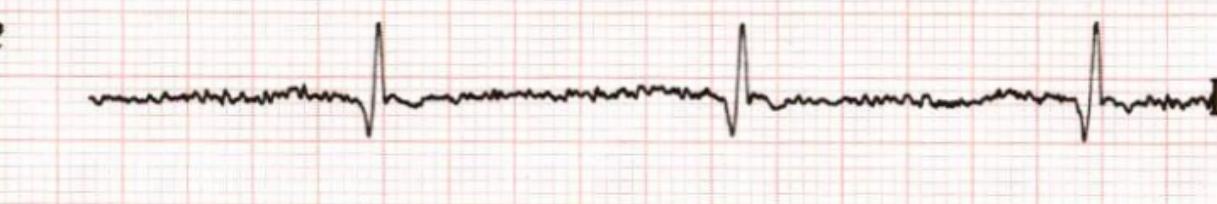
aVF



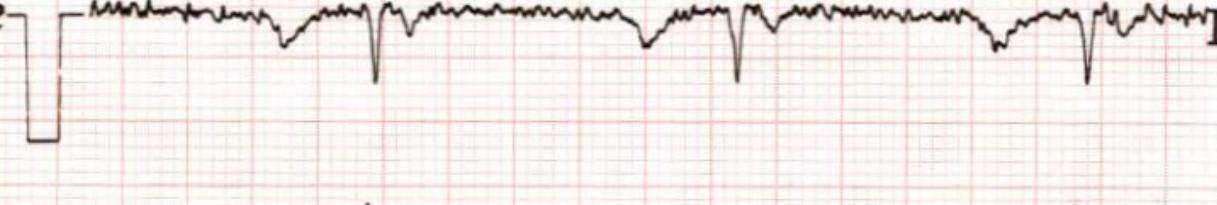
aVL



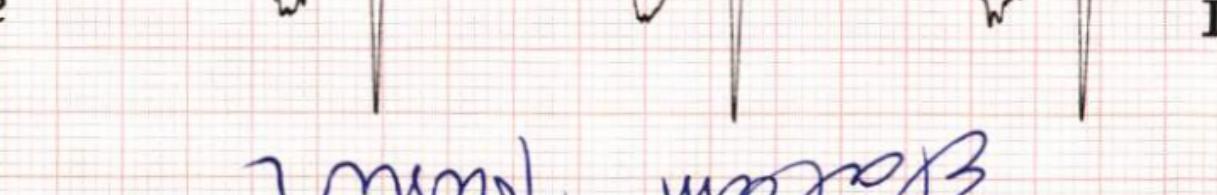
aVR



III



II



I

Bradman Icunun